2177 26

DEUXIÈME ÉDITION.

Dimanche 27 Février 1848. **PRIX : 10 CENTIMES.** 1re Année. — N° 2.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL QUOTIDIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Paris.	Dép. et Étranger.
Pour un an	24 fr.	30 fr.
Six mois	12	15
Trois mois	7	8 50

ON S'ABONNE A PARIS, Rue Bergère, n° 8.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Saint-Lazare, n° 79.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

Nous publierons très-incessamment l'histoire des Trois Journées de Février, par notre romancier populaire M. Paul Féval.

Paris, 26 Février 1848.

Nul ne peut dire quel sera en Europe le contre-coup de la Révolution. Plaise au Ciel que tous les peuples sachent se soustraire à la triste nécessité de se précipiter les uns sur les autres au signal des aristocraties et des rois!

Mais supposons que les puissances absolues conservent encore pendant quelque temps leurs moyens d'action au dehors.

Nous posons ici deux faits qui nous paraissent incontestables et dont on va voir les conséquences.

1° La France ne peut pas prendre l'initiative du désarmement;

2° Sans le désarmement, la Révolution ne peut remplir que très-imparfaitement les espérances du peuple.

Ces deux faits, disons-nous, sont incontestables.

Quant au désarmement, le plus grand ennemi de la France ne pourrait le lui conseiller, tant que les puissances absolues sont armées. Il est inutile d'insister là-dessus.

Le second fait est aussi évident. Se tenir armés de manière à garantir l'indépendance nationale, c'est avoir trois ou quatre cent mille hommes sous les drapeaux; c'est être dans l'impossibilité de faire sur les dépenses publiques aucun retranchement assez sérieux pour remanier immédiatement notre système d'impôts. Accordons que par une taxe somptuaire on puisse réformer l'impôt du sel, et quelques autres contributions exorbitantes. Est-ce là une chose dont puisse se contenter le peuple français?

On réduira, dira-t-on, la bureaucratie : soit. Mais, nous l'avons dit hier, la diminution probable des recettes compensera et au-delà ces réformes partielles, et, ne l'oublions pas, le dernier budget a été réglé en déficit.

Or, si la Révolution est mise dans l'impossibilité de remanier un système d'impôts iniques, mal répartis, qui frappent le Peuple et paralysent le travail, elle est compromise.

Mais la Révolution ne veut pas périr.

Voici, relativement aux étrangers, les conséquences nécessaires de cette situation.

Certes, ce n'est pas nous qui conseillerons jamais des guerres d'agression.

Mais la dernière chose qu'on puisse demander à un peuple, c'est de se suicider.

Si donc, même sans nous attaquer directement, l'étranger, par son attitude armée, nous forçait à tenir trois ou quatre cent mille hommes sur pied, c'est comme s'il nous demandait de nous suicider.

Pour nous, il est de la dernière évidence que si la France est placée dans la situation que nous venons de décrire, qu'elle le veuille ou non, elle jettera sur l'Europe la lave révolutionnaire.

Car ce sera le seul moyen de créer aux rois des embarras chez eux qui nous permettent de respirer chez nous.

Que les étrangers le comprennent. Ils ne peuvent échapper au danger qu'en prenant avec loyauté l'initiative du désarmement. Le conseil leur paraîtra bien téméraire. Ils se hâteront de dire : ce serait une imprudence. Et nous, nous disons: ce serait de la prudence la plus consommée.

C'est ce que nous nous chargerons de démontrer.

Lorsqu'on parcourt les rues de Paris, à peine assez spacieuses pour contenir les flots de la population, et qu'on vient à se rappeler qu'il n'y a dans cette immense métropole en ce moment ni roi, ni cour, ni gardes municipaux, ni troupes, ni police, autre que celle que les citoyens exercent eux-mêmes; quand on songe que quelques hommes, sortis hier de nos rangs, s'occupent seuls des affaires publiques, à l'aspect de la joie, de la sécurité, de la confiance qui respire dans toutes les physionomies, le premier sentiment est celui de l'admiration et de la fierté.

Mais bientôt on fait un retour sur le passé et l'on se dit : « Il n'est donc pas si difficile à un peuple de se gouverner qu'on voulait nous le persuader, et le gouvernement à bon marché n'est pas une utopie. »

Il ne faut pas se le dissimuler : en France, on nous a habitués à être gouvernés outre mesure, à merci et à miséricorde. Nous avions fini par croire que nous nous déchirerions tous les uns les autres, si nous jouissions de la moindre liberté, et si l'État ne réglait tous nos mouvements.

Voici une grande expérience qui démontre qu'il y a dans le cœur des hommes d'indestructibles principes d'ordre. L'ordre est un besoin et le premier des besoins, sinon pour tous, du moins pour l'immense majorité. Ayons donc confiance et tirons de là cette leçon, que le grand et dispendieux appareil gouvernemental que les *intéressés* nous représentaient comme indispensable, peut et doit être grandement simplifié.

Qu'a-t-il manqué au Gouvernement déchu?

Ce ne sont pas les sympathies nationales nées si unanimes et si vivaces des barricades de Juillet;

Ce n'est pas la force : il a eu toujours trois cent mille hommes à ses ordres;

Ce n'est pas l'argent : il a dévoré vingt-sept milliards en dix-huit ans;

Ce n'est pas l'habileté : personne ne la conteste ni à Louis-Philippe ni à Guizot.

Qu'a-t-il donc manqué au Gouvernement de Juillet?

Rien qu'une chose : L'HONNÊTETÉ.

L'Impartial de Rouen nous annonce que la duchesse d'Orléans et ses deux fils sont arrêtés. Nous espérons que le Gouvernement provisoire les fera mettre immédiatement en liberté. L'exil suffit. Continuer la détention de la duchesse et de ses deux fils, ce serait donner un objet à des espérances ensevelies dans le passé, ce serait se créer des embarras qu'il est bon d'éviter : la clémence d'ailleurs sied bien après la victoire.

Depuis hier, la physionomie de Paris a pris un aspect tout-à-fait rassurant. Les magasins se sont ouverts, le commerce a repris vigueur, les illuminations brillent à toutes les fenêtres, la fête se continue. Vienne maintenant le travail, et le Gouvernement provisoire, débarrassé de tout obstacle, poursuivra son œuvre libérale et pacifique.

On annonce que M. Cormenin va être appelé à l'ambassade de Rome. Cette nouvelle, qui a circulé dans tous les groupes, a été accueillie avec d'autant plus de satisfaction que l'auteur des pamphlets sur l'indépendance de l'Italie est réellement l'homme de la situation. Personne ne connaît comme lui l'état actuel des esprits et des gouvernements. Par son récent voyage et l'immense publicité de ses pamphlets, dont six ou huit traductions ont été répandues dans les mains du peuple, il s'y est acquis de nombreux amis parmi les patriotes qui sont à la tête du mouvement révolutionnaire.

Après avoir pourvu aux plus urgentes nécessités de l'intérieur, il faut songer à l'extérieur. En Italie, il n'y a pas un seul instant à perdre, car les événements y marchent, comme chez nous, avec une rapidité incalculable. Tous les peuples italiens sont dans l'enfantement laborieux de leurs constitutions; il faut leur envoyer, au nom de la France, l'homme de la souveraineté nationale qui voulait qu'on fît en 1830 ce qu'on fait en 1848, et qui, en ce moment, possède au plus haut degré l'estime et la confiance de l'Italie. — Tel est le sens d'une pétition qui a été spontanément signée dans le peuple, et qui doit être remise ce soir à M. Lamartine, ministre des affaires étrangères.

Nous répétons à dessein la proclamation suivante, afin que personne ne puisse se méprendre sur sa signification et sa portée.

Citoyens de Paris,

Le coq gaulois et les trois couleurs étaient nos signes vénérés quand nous fondâmes la République en France; ils furent adoptés par les glorieuses journées de Juillet. Ne songez pas, citoyens, à les supprimer ou à les modifier; vous répudieriez les plus belles pages de votre histoire, votre gloire immortelle, votre courage, qui s'est fait connaître sur tous les points du globe. Conservez donc le coq gaulois, les trois couleurs; le Gouvernement provisoire le demande à votre patriotisme.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Il est bien entendu que le Gouvernement provisoire n'attache aucune importance à l'application exclusive de ce décret.

Quel que soit le ruban attaché à la boutonnière, le sentiment patriotique et républicain est le seul qui soit dans les cœurs. Il est cependant à désirer, dans l'intérêt de l'ordre, que chacun se conforme officieusement au décret du Gouvernement provisoire.

Le caractère français, quelle que soit la fièvre du moment, l'entraînement ou la violence des événements, est toujours le même. C'est une plaisanterie qui a sauvé le musée du Louvre. La foule, ivre de son triomphe, s'y précipitait déjà. Un élève de l'école Polytechnique, prenant la voix du concierge si bien connu des artistes, s'écria : « On ferme, messieurs! » et aussitôt le peuple se retira en riant.

L'attitude du peuple est toujours admirable. Voici, entre mille, une nouvelle preuve de cette haute probité, de ce respect profond pour la propriété, qui ont toujours distingué le peuple parisien au milieu de ses plus ardentes colères. Hier, à Belleville, une bande de ces malfaiteurs qui, sous le nom de patriotes, déshonorent les causes les plus saintes, surpris par une patrouille d'hommes du peuple au moment où ils pillaient une propriété particulière, ont été saisis immédiatement, jugés, condamnés et exécutés sur le lieu même.

Le château de Neuilly a été incendié. Cette destruction d'une propriété devenue nationale soulève une réprobation générale. Les gardes nationaux et le peuple de Neuilly ont fait de vains efforts pour s'y opposer. La municipalité de Neuilly a fait appel au ministre de l'intérieur, qui a pris les mesures nécessaires. Cette démonstration déplorable est heureusement la seule. Les faits parlent assez haut pour que le sentiment public ne puisse être ému de cette nouvelle.

Dans les circonstances actuelles, tous les bons citoyens doivent prêter un franc et énergique appui au Gouvernement provisoire; le nôtre ne lui manquera point. Nous n'entendons point cependant approuver aveuglément les actes émanés de l'Hôtel-de-Ville. Quelques-uns de ces actes sont opposés aux principes que nous défendons. Nous les enregistrons aujourd'hui; nous nous réservons de les examiner plus tard.

Dernières publications du Gouvernement provisoire.

Par arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 25 février 1848, ont été nommés :

Procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Auguste Portalis, conseiller à la même cour;

Procureur général près la cour d'appel de Douai, M. Corne, président du tribunal de première instance de la même ville;

Procureur général près la cour d'appel de Grenoble, M. Saint-Romme, avocat;

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Pléron, conseiller à la cour d'appel de Douai.

Sont révoqués de leurs fonctions :

MM. Delangle, procureur général à Paris.
De Peyramont, procureur général à Angers.
De Golbéry, procureur général à Besançon.
Près, procureur général à Colmar.
Corbin, procureur général à Orléans.
Blanchet, procureur général à Grenoble.
Preux, procureur général à Douai.
Didelot, procureur général à Bourges.
Lepeytre, procureur général à Caen.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Aujourd'hui dimanche 27 février, à deux heures, MM. Arago, Dupont (de l'Eure), Albert, ouvrier, Armand Marrast, Ferdinand Flocon, Lamartine, Marie, Louis Blanc, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, membres du Gouvernement provisoire de la République française, partiront de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à la Colonne de Juillet, où sera inaugurée, devant la Garde nationale et le Peuple fraternellement unis, la grande date de la Liberté reconquise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire a nommé M. Pagnerre, maire du 10e arrondissement, et MM. Roger et Dujardin Beaumetz, adjoints.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom du Peuple français.

Citoyens,

La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le Gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avénement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée.

Le Peuple est uni.

Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le Peuple entier l'instrument.

Le Peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé; le commerce son activité et sa confiance; que le Peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, ARMAND MARRAST, FLOCON, ALBERT, ouvrier.

Fait à Paris, le 26 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la Cour de cassation a voté, dans sa séance de ce jour, une somme de trois mille francs pour contribuer au soulagement des citoyens blessés dans les dernières journées en combattant pour la Liberté.

Le conseil s'estime heureux de donner cette marque d'adhésion au Gouvernement provisoire de la République.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE LA SEINE.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Séance extraordinaire du 26 février.

La Chambre réunie extraordinairement dans le local de ses séances,

Avec l'adjonction de :

MM. LOUVEAU, PETIT-DEXMIER, MERCIER, VARIN, DELORME et GUÉRIN, membres de la Compagnie,

Arrête :

Qu'une somme de SIX MILLE francs sera offerte, au nom de la Compagnie des avoués, au Gouvernement provisoire de la République, pour être appliquée à secourir les blessés.

Arrête également qu'expédition de cette délibération sera adressée à MM. les membres du Gouvernement provisoire.

R.-P. BAUDY, président.

Pour le Secrétaire, ROUBO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française; sur ce drapeau sont écrits ces mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

Comme signe de ralliement, et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la Révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République,
DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, Louis BLANC, MARRAST, FLOCON, ALBERT (ouvrier).

Paris, 26 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom de la Patrie, le Gouvernement provisoire de la République témoigne hautement sa reconnaissance aux élèves de l'école Polytechnique et des autres écoles, dont l'admirable dévouement ne s'est pas un seul instant démenti.

Les membres du Gouvernement provisoire :
DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, Louis BLANC, Armand MARRAST, FLOCON, ALBERT, ouvrier.

Les élèves de l'école Polytechnique et les citoyens de Bassano et de Solms sont chargés de veiller à l'exécution pleine et entière des arrêtés pris par le Gouvernement provisoire de la République, pour les subsistances de toute nature.

Ils tiendront la main à ce que les marchands de comestibles, notamment les boulangers, soient suffisamment approvisionnés. Tous pouvoirs leur sont donnés à cet égard, et, à cet effet, ils se rendront aux halles et entrepôts, et s'assureront de la mise en état complète des approvisionnements; ils sont autorisés à requérir la force armée pour en assurer les délivrances.

Ils devront aussi, et les citoyens gardiens des barricades devront les aider dans cette grande mission, faire en sorte que la circulation soit assez libre pour permettre les arrivages.

Les membres du Gouvernement provisoire,
DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, F. ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, Louis BLANC, secrétaire; Arm. MARRAST, idem; FLOCON, idem; ALBERT, ouvrier, idem.

Paris, 25 février.

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

Le général Subervic est nommé ministre de la guerre.

Le général Bedeau est nommé commandant de la première division militaire.

M. Etienne Arago est nommé commissaire du Gouvernement provisoire près la direction générale des postes.

M. Guinard est nommé chef d'état-major général de la garde nationale de Paris.

M. Buchez est nommé adjoint au maire de Paris.

M. Recurt, adjoint au maire de Paris, est délégué du maire de Paris près la préfecture.

M. le général Duvivier est chargé de l'organisation de la garde nationale mobile, dont il est nommé commandant général.

Hôtel-de-Ville de Paris, le 25 février 1848.

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, MARIE, GARNIER-PAGÈS, LEDRU-ROLLIN, ARAGO, CRÉMIEUX, Louis BLANC, secrétaire, F. FLOCON, idem, MARRAST, idem, ALBERT, ouvrier, idem, membres du Gouvernement provisoire de la République française.

Le Gouvernement provisoire décrète :

Les fonctionnaires de l'ordre civil, militaire, judiciaire et administratif, sont déliés de leur serment.

Hôtel-de-Ville de Paris, le 25 février 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République française.

Le Gouvernement provisoire décrète :

Les Gardes nationales dissoutes par le précédent gouvernement sont réorganisées de droit. Elles reprendront immédiatement leur service dans toute l'étendue de la République.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République.

Aux ouvriers imprimeurs-typographes.

Frères !

Des machines à imprimer ont été brisées dans la journée d'hier, nous le déplorons. Le travail qu'elles abrégent et le trop grand nombre de bras qu'elles ont supprimés en sont l'unique cause; aujourd'hui cet acte de désespoir s'arrête. Que les maîtres imprimeurs se rassurent donc; aucune atteinte ne saurait être désormais portée à leur propriété : nous le garantissons.

En conséquence, vu l'urgence des circonstances actuelles, les ouvriers imprimeurs sont invités à se réunir demain dimanche, à 11 heures précises, place Cambrai, nº 2, pour y aviser aux moyens les plus prompts et les plus efficaces pour procurer du travail à ceux qui en manquent et des secours à ceux de nos frères qui en sont privés.

Nous avons tout lieu d'espérer que le Gouvernement républicain, dont nous avons été et serons toujours les plus fermes et les plus dévoués défenseurs, n'hésitera pas à faire immédiatement droit à nos trop justes réclamations, en apportant un remède prompt à notre situation qui semble vouloir devenir sérieusement alarmante.

VIVE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE !!!

Les Ouvriers imprimeurs de Paris :
F. GARDE, MIRGUET, VERDIER, LORIN, POISSON, BERNARD, BAUMANN, GILIS, PRUNET, RICHARD, TERRE, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail;

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens;

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la Liste civile.

GARNIER-PAGÈS, maire de Paris; LOUIS BLANC, l'un des secrétaires du Gouvernement provisoire.

Paris, le 25 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le fort de Vincennes et tous les autres qui environnent Paris, et les casernes, ont reconnu le Gouvernement provisoire.

La plus grande sécurité règne désormais pour le triomphe de la Liberté.

AUX CITOYENS DE PARIS.

Citoyens de Paris,

L'émotion qui agite Paris compromettrait, non la victoire, mais la prospérité du Peuple. Elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées.

Cette émotion se calmera dans peu de temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le gouvernement renversé le 22 s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir et à sa gloire : le dévouement à la nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit prudemment, mais rapidement; les subsistances sont assurées, les boulangers que nous avons entendus sont pourvus de farines pour trente-cinq jours.

Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique : c'est l'agitation du Peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions.

Demain, l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des travaux qui vont reprendre et des enrôlements soldés que le Gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui.

Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au Peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire et retrouvé le calme qui produit le travail. Encore deux jours, et la paix publique sera complètement rétablie ! encore deux jours, et la liberté sera inébranlablement assise ! encore deux jours, et le Peuple aura son gouvernement !

Les membres du Gouvernement provisoire de la République,
DUPONT (de l'Eure), ARAGO, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, Louis BLANC, A. MARRAST, Ferdinand FLOCON, ALBERT, ouvrier.

25 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République :
DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, Louis BLANC, MARRAST, FLOCON, ALBERT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AUX OUVRIERS DE LA VILLETTE

Le citoyen Léon Gibert, mécanicien, est chargé d'organiser et commander les ouvriers de La Villette qui ne sont pas incorporés dans la garde nationale, pour concourir avec elle au maintien de l'ordre public.

Convaincu que cet appel sera compris de tous les braves ouvriers, ils sont invités à se faire inscrire à l'usine, rue Saint-Denis.

Le délégué du Gouvernement a les pouvoirs nécessaires pour subvenir aux moyens de subsistance des ouvriers.

DEUXIÈME ÉDITION.

Dernières nouvelles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Municipalité de Paris.

Citoyens,

La victoire du Peuple impose à la municipalité de Paris de grandes dépenses :

Réparer les rues afin que la circulation puisse se rétablir;

Reconstruire les édifices municipaux détruits pour servir de barricades;

Venir au secours des familles des citoyens morts pour la cause de la Liberté;

Assurer aux classes ouvrières du travail et du pain.

Telles sont les dépenses auxquelles il faut immédiatement subvenir.

Le principal, le presque unique revenu de Paris consiste dans ses droits d'octroi, Cet impôt doit être révisé; il le sera prochainement; il doit être modifié de manière à le rendre moins pesant pour les classes ouvrières; mais jusqu'à ce que vos représentants aient pu s'occuper avec maturité de cette grave question, il est nécessaire, si l'on ne veut pas que tous les services soient entravés, que les droits actuels puissent être recouvrés.

Nous adjurons donc tous les bons citoyens de prêter leur concours aux employés chargés de cette perception, de les aider à faire rentrer un impôt destiné à nourrir les défenseurs du peuple.

L'adjoint au maire de Paris,
BUCHEZ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus;

Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine;

Considérant que, dans les mémorables journées où nous sommes, le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple;

Déclare :

Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale;

Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France, étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Actes du Gouvernement provisoire de la République Française.

Décret du Gouvernement provisoire.

Attendu que, depuis le 22 février, la circulation des correspondances et effets de commerce dans la ville de Paris se trouve suspendue;

Attendu que les citoyens occupés à la défense commune ont dû pendre le cours de leurs affaires et de leurs payements;

Considérant l'urgence des circonstances, sur la proposition du nistre des finances,

Décrète :

Art. 1er. Les échéances des effets de commerce payables à I depuis le 22 février jusqu'au 15 mars prochain inclusivement, s prorogés de dix jours, de manière à ce que les effets échus le 2 vrier ne soient payables que le 3 mars, et ainsi de suite.

Art. 2. Tous protêts, recours en garantie et prescriptions ment nés en l'art. 1er sont également suspendus et prorogés pendant jours.

Art. 3. Le ministre des finances est plus spécialement charg l'exécution du présent décret.

Fait en l'Hôtel-de-Ville, au siége du Gouvernement provisoire République, le 26 février 1848.

DUPONT (DE L'EURE.)
F. ARAGO.
LAMARTINE.
CRÉMIEUX.
LEDRU-ROLLIN.
GARNIER-PAGÈS.
MARRAST.
LOUIS BLANC.
FLOCON.
ALBERT.

SOUSCRIPTION NATIONALE

En faveur des blessés et des victimes des événements des journées de vrier 1848 et de leurs familles, mise à la disposition du Gouve ment provisoire.

Périer frères	F. 12,00
Mallet frères	12,00
Delessert	12,00
Hottinguer	12,00
B.-L. Fould et Fould-Oppenheim	12,00
A. Gouin et Cie	15,00
Lecointe Desarts	15,00
Baudon	4,00
D'Eichtal	12,00
Béchet Dethomas	15,00
H. Ganneron et Cie	15,00
B. Paccard	4,00
Adrien Delahante	4,00
A. Dassier	4,00
Seillière	4,00
Clavel-Doisy	1,00
Marcuard	4,00
Chauviteau	1,90
F. Durand et Cie	4,00
Schneider et Cie	1,500
Pillet-Will et Cie	6,00
Blacque, Certain, Drouillard	1,500
Jacques Lefebvre	4,00
La Compagnie du chemin de fer de Strasbourg	2,00
La Chambre des Avoués du tribunal de la Seine	6,000
M. Ferrière-Laffitte	10,000

Le montant de cette souscription est déposé à la Banque de France

FAITS DIVERS.

— La statue équestre de la cour du Louvre a été renversée : les ba reliefs ont été descelés. Le piédestal seul est demeuré debout; il por déjà cette inscription :

AUX CITOYENS MORTS POUR LA LIBERTÉ
23-24 FÉVRIER 1848,
LA PATRIE RECONNAISSANTE.

La décision du Gouvernement provisoire sur les couleurs natio nales aurait pu amener une collision fâcheuse à la barricade de la ru Montmartre, sans la sage présence d'esprit d'un brave Citoyen.

Deux hommes se disputaient pour arborer, l'un le drapeau roug et l'autre le drapeau tricolore. La foule se divisait déjà, quand ce C toyen est monté sur la barricade, et prenant les porteurs de bannièr par la main, les a précipités dans les bras l'un de l'autre. Ils se sor embrassés aux applaudissements universels, et le drapeau tricolo resté seul debout a été salué sur le boulevart.

— Les élèves de l'école Saint-Cyr sont arrivés hier à Paris sous l conduite d'un élève de l'école Polytechnique. C'est mercredi soir seu lement que le général, cédant aux pressantes sollicitations des élèves leur a donné les nouvelles particulières qu'il avait reçues. Elles ont ét accueillies avec enthousiasme aux cris de *Vive la République !* Ces gé néreux jeunes gens, désolés de n'avoir pu apporter le secours de leur bras à la cause de la Liberté, se sont empressés d'offrir tout leur dé vouement au maintien de l'ordre. Leur bataillon fait le service de l'Hôtel de-Ville et des Tuileries, concurremment avec la garde nationale et l peuple armé qui les ont accueillis avec des *vivat*, et qui les confonden déjà dans leur estime et leur reconnaissance avec l'école Polytech nique.

— Le drapeau national tricolore a été arboré à trois heures à l'Hôtel de-Ville, et accueilli par des acclamations enthousiastes.

— L'archevêque de Paris vient d'adresser à MM. les curés de Paris une circulaire dans laquelle il les engage à faire célébrer un service pour les citoyens morts dans les journées des 23 et 24 février. Un *Domine salvum fac Francorum gentem* sera chanté après cette cérémonie.

— La Société des gens de lettres, sur la proposition d'un de ses membres, doit se réunir demain pour offrir son concours au Gouvernement provisoire.

— Une réunion de savants et d'écrivains démocratiques a eu lieu aujourd'hui rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, sous la présidence du citoyen Blanqui, et s'est constituée en société, sous le titre de *Société républicaine centrale*. Le citoyen Blanqui a été nommé président provisoire, et demain dimanche on se réunira de nouveau, à deux heures, pour procéder à l'organisation définitive.

Valenciennes, six heures du soir.

Le convoi de Paris n'est pas arrivé.

On nous assure que les Lillois se sont opposé au départ d'un des deux bataillons appelés à Paris.

A Amiens, le peuple a envahi la gare; un régiment d'infanterie a dû intervenir pour protéger le départ du régiment de cavalerie.

Le télégraphe électrique ne fonctionne plus; les fils de fer sont coupés, on ne sait où

— Nous avons entendu exprimer des craintes au sujet du château de Versailles. Aucun désordre n'a été commis de ce côté. La garde de ce monument national a été confiée à la garde d'un détachement de cent élèves de l'école de Saint-Cyr.

— On nous annonce à l'instant que M. Roger, ancien élève de l'école Polytechnique, a été atteint d'un coup de feu, rue des Fossés-Montmartre.

M. Roger est mort des suites de sa blessure.

— Les journaux anglais sont en retard d'un jour. Ceux qui nous parviennent ne contiennent aucune nouvelle importante.

Les rédacteurs : FRÉD. BASTIAT, HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

IMPRIMERIE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.